



Elections
Ontario

Rapport d'évaluation finale : Élection partielle de 2016 dans la circonscription de Scarborough-Rouge River

Nouvelle mise à l'essai du modèle de dotation technologique proposé



Elections Ontario

L'honorable Dave Levac
Président de l'Assemblée législative
Pièce 180, édifice de l'Assemblée législative Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1A2

Monsieur le Président,

C'est avec grand plaisir que je présente, aujourd'hui, mon rapport sur l'élection partielle de Scarborough-Rouge River, qui s'est tenue le 1^{er} septembre 2016.

Ce rapport décrit le déroulement de l'élection partielle dans la circonscription de Scarborough-Rouge River et s'intéresse, tout particulièrement, au second projet pilote du modèle de dotation technologique, qui s'est déroulé lors du vote par anticipation. Ce modèle de dotation a, en effet, déjà fait l'objet d'une première mise à l'essai, le jour de l'élection partielle de Whitby-Oshawa.

Pour l'élection partielle de Scarborough-Rouge River, j'ai demandé un certain nombre de changements en vue d'améliorer l'efficacité administrative et de préserver l'intégrité du processus de vote. Une copie de la directive associée, datée du 11 août 2016, a été déposée auprès de votre bureau et publiée sur le site Web d'Élections Ontario.

En application des paragraphes 4.1 et 44.1 de la *Loi électorale*, l'utilisation de tabulatrices et de dispositifs de marquage des bulletins de vote a ainsi été expérimentée dans les bureaux de vote par anticipation.

En application du paragraphe 4.4 de la *Loi électorale*, le processus de vote a été modifié par l'utilisation d'un nouveau modèle de dotation et de registres de scrutin électroniques dans les bureaux de vote par anticipation.

Ce rapport remplit les exigences énoncées aux paragraphes 4.1(5), 4.4(11) et 44.1(9) de la *Loi électorale*, qui consistent à rendre compte de l'utilisation de ce matériel et du nouveau modèle de dotation et à formuler des recommandations pour modifier la Loi en vue d'adopter définitivement les changements proposés.

La réussite de cette élection partielle n'aurait pas été possible, sur le plan de son administration, sans le dévouement et l'engagement de notre équipe au siège social d'Élections Ontario, de la directrice du scrutin, Kim England, de la secrétaire du scrutin, May-Lynn Fong, des 15 membres du personnel du bureau de la directrice de scrutin, et des 571 membres du personnel électoral, qui ont travaillé le jour du scrutin mais aussi lors du vote par anticipation. Je tiens également à remercier les partis politiques inscrits ainsi que les onze candidats pour leur participation à l'élection partielle.

Respectueusement soumis,

Greg Essensa



Elections Ontario

Table des matières

Message du directeur général des élections	4
Projet pilote dans la circonscription de Scarborough-Rouge River	5
Votes par anticipation : dates, heures et lieux.....	5
Technologie objet du projet pilote	6
Éléments visés par le projet pilote?	6
Leçons retenues	6
Processus de vote par anticipation.....	6
Soutien général	7
Déploiement.....	8
Portail des listes de noms à rayer	8
Recommandations législatives	9
Recommandations formulées lors de l'élection partielle de Whitby-Oshawa et inscrites dans le projet de loi 45.....	10
Conclusion	12



Elections Ontario

Message du directeur général des élections

Au cours de l'élection partielle de Scarborough-Rouge River, qui s'est tenue le 1^{er} septembre 2016, Élections Ontario a mené à bien un second projet pilote portant sur le nouveau modèle de dotation technologique, qui a déjà fait l'objet d'une première mise à l'essai lors de l'élection partielle de Whitby-Oshawa, le 11 février dernier.

Ce modèle de dotation technologique vise à :

- résoudre l'absence de viabilité à long terme du modèle de dotation actuellement utilisé par Élections Ontario, en réduisant le personnel électoral requis grâce à l'automatisation des processus manuels;
- améliorer l'accessibilité des élections de l'Ontario par une disponibilité accrue de la technologie d'aide au vote;
- jeter les bases de services modernes, où les électeurs pourront voter de la manière et par les moyens qui leur conviennent.

Étant donné que le projet pilote de Whitby-Oshawa était limité au seul jour du scrutin, le projet pilote de Scarborough-Rouge River a porté sur la période de vote par anticipation et s'est déroulé dans les bureaux de vote associés. L'objectif de ce second projet pilote consistait à évaluer l'automatisation des processus de vote par anticipation. Pour son élection partielle, la circonscription de Scarborough-Rouge River comptait cinq bureaux de vote par anticipation, dans lesquels 4 557 électeurs sont venus voter.

Dans leur grande majorité, les électeurs et les membres du personnel électoral sondés ont plébiscité le nouveau modèle :

- 93 p. 100 des électeurs sondés ont jugé que la technologie ne remettait pas en cause l'intégrité du processus, l'anonymat des électeurs et l'exactitude du dépouillement;
- 92 p. 100 des électeurs sondés se sont dits favorables à l'utilisation d'une technologie similaire lors de futures élections;
- 88 p. 100 des électeurs sondés ont estimé que la nouvelle technologie facilitait le processus de vote.

Par définition, un projet pilote n'est pas parfait. Il nous a ainsi permis de tirer des leçons de l'expérience vécue afin de mieux nous préparer pour l'élection générale de 2018.

Depuis le projet pilote de Scarborough-Rouge River, un nouveau projet de loi a été présenté. S'il est adopté, il permettra à Élections Ontario de mettre en œuvre ce nouveau modèle de dotation technologique lors de l'élection générale de 2018. Après avoir expérimenté ce modèle le jour du scrutin et lors du vote par anticipation, Élections Ontario se prépare désormais à généraliser son utilisation à toute la province, en 2018.



Elections Ontario

Projet pilote dans la circonscription de Scarborough-Rouge River

Lors de l'élection partielle de Scarborough-Rouge River, Élections Ontario a mis à l'essai des registres de scrutin électroniques, des tabulatrices de vote, une technologie d'aide au vote ainsi qu'un portail des listes de noms à rayer, dans les bureaux de vote par anticipation de la circonscription, afin d'évaluer l'automatisation des processus de vote par anticipation. En effet, le premier projet pilote mis en œuvre lors de l'élection partielle de Whitby-Oshawa avait uniquement porté sur le jour du scrutin.

Comme les votes par anticipation se déroulent sur plusieurs jours, dans des lieux différents, les processus de vote appliqués diffèrent. Ce second projet pilote nous a donc permis d'étudier des éléments différents du modèle automatisé, tels que le stockage des bulletins de vote ou le matériel utilisé.

À Scarborough-Rouge River, nous nous sommes également attachés à relever deux des défis soulevés lors de l'élection partielle de Whitby-Oshawa : l'un concernant le portail des listes de noms à rayer et l'autre, le déploiement de la nouvelle technologie le jour du scrutin.

Votes par anticipation : dates, heures et lieux

Pour l'élection partielle de Scarborough-Rouge River, les bureaux de vote par anticipation sont restés ouverts du 20 au 26 août 2016, de 10 h à 20 h. Les électeurs de cette circonscription avaient la possibilité de voter dans l'un des bureaux de vote de leur secteur ou dans le bureau de la directrice de scrutin.

- Albert Campbell Collegiate Institute (1550 Sandhurst Circle, Toronto)
 - ouvert du 22 au 26 août
- Malvern Family Resources Centre (90 Littles Road, Toronto)
 - ouvert du 22 au 26 août
- Mary Shadd Public School (135 Hupfield Trail, Toronto)
 - ouvert du 20 au 25 août
- White Haven Junior Public School (105, avenue Invergordon, Toronto)
 - ouvert du 20 au 25 août
- Bureau de la directrice de scrutin : 10 Milner Business Court, Toronto
 - ouvert du 21 au 26 août

Le nombre d'électeurs ayant participé à ce vote par anticipation était de 4 557. Ce taux de



Elections Ontario

participation est cohérent avec celui obtenu lors de l'élection générale de 2014, où 4 597 électeurs avaient voté par anticipation dans la circonscription de Scarborough-Rouge River.

Éléments visés par le projet pilote?

Pour obtenir de plus amples détails sur le modèle de dotation technologique proposé, veuillez consulter le Rapport d'évaluation finale de l'élection partielle de Whitby-Oshawa, sur notre site Web. Ce nouveau modèle s'appuie sur deux dispositifs technologiques pour automatiser les processus manuels. Le premier dispositif est un registre de scrutin électronique qui permet au personnel électoral de retrouver rapidement les données d'un électeur sur la liste des électeurs, puis de dérouler les étapes suivantes requises afin de lui remettre un bulletin de vote. Le second dispositif est une tabulatrice de vote, qui automatise le dépouillement des bulletins de vote.

Leçons retenues

Dans tout projet pilote, l'objectif est de tirer des leçons de l'expérience en dressant le constat de ce qui a marché et de ce qui a échoué, mais aussi de permettre la modification des processus qui n'ont pas fonctionné avant toute généralisation.

Processus de vote par anticipation

Dans la circonscription de Scarborough-Rouge River, le modèle a parfaitement fonctionné en ce qui concerne les procédures de vote, qui sont semblables à celles mises en œuvre le jour du scrutin. En revanche, le processus de remise des bulletins de vote lors d'un vote par anticipation diffère légèrement de celui appliqué le jour du

Technologie objet du projet pilote

Depuis les années 1990, les tabulatrices de vote sont largement utilisées dans d'autres territoires de compétence. Élections Ontario les utilisent, d'ailleurs, depuis 2011 lors des élections générales, dans ses bureaux de directeur de scrutin et dans ses bureaux satellites. Ces tabulatrices de vote font appel à une technologie fiable et éprouvée qui permet un dépouillement plus rapide et plus précis des bulletins de vote, comparativement au dépouillement manuel¹.

Depuis la dernière décennie, plusieurs territoires de compétence ont remplacé les listes au format papier par des registres de scrutin électroniques. Au lieu de parcourir manuellement une liste imprimée qui contient quelques centaines de noms, le personnel électoral se contente de lire numériquement la carte d'avis d'enregistrement de chaque électeur et le registre de scrutin électronique retrouve leur fiche en une fraction de seconde. Ce processus est très semblable à celui où une caissière lit un code à barres, qui lance ensuite la saisie automatique des données correspondantes dans la caisse enregistreuse.



Elections Ontario

scrutin. En effet, lors d'un vote par anticipation, l'électeur est tenu de prêter et de signer un serment par lequel il atteste ne pas avoir déjà voté pour l'élection en cours. L'administration de ces serments n'étant pas encore automatisée, la remise des bulletins de vote aux électeurs a pris un peu plus de temps à Scarborough-Rouge River qu'à Whitby-Oshawa. Une certaine attente a, par conséquent, été signalée, et ce, à plusieurs reprises, dans les bureaux de vote par anticipation. Or, si le vote par anticipation est automatisé lors de l'élection générale de 2018, toutes les étapes nécessaires à l'obtention d'un bulletin de vote devraient également l'être. Il est, malgré tout, important de rappeler que l'étape supplémentaire consistant à prêter et à signer un serment reste incontournable lors d'un vote par anticipation, ce qui signifie que le temps nécessaire pour obtenir un bulletin de vote restera légèrement plus long que dans le cas d'un vote réalisé le jour du scrutin.

Soutien général

À des fins de comparaison entre Whitby-Oshawa et Scarborough-Rouge River, Élections Ontario a mené des sondages auprès des électeurs à la sortie des urnes ainsi que des sondages d'opinion auprès du personnel électoral afin de déterminer le niveau d'acceptation et de soutien général recueilli par la nouvelle technologie.

Les pourcentages obtenus sont restés globalement uniformes d'un projet pilote à l'autre. La satisfaction des électeurs a, toutefois, chuté de 8 p. 100, mais cela s'explique sûrement par le fait que le processus de vote par anticipation n'était pas complètement automatisé.

Déclaration d'accord	Whitby-Oshawa	Scarborough-Rouge River
Électeurs		
La nouvelle technologie a facilité le processus de vote	96 %	88 %
La technologie a préservé l'intégrité du processus : assurer l'anonymat des électeurs et l'exactitude du dépouillement	93 %	93 %
Je suis favorable à l'utilisation d'une technologie analogue à celle utilisée dans cette élection partielle, lors d'élections futures	91 %	92 %
Personnel électoral		
Je suis favorable à l'utilisation d'une technologie similaire lors d'élections futures	89 %	100 %*
Je reconnais que la technologie est conviviale	87 %	100 %*
La technologie utilisée lors de l'élection partielle a préservé l'intégrité du processus	85 %	100 %*

*Le personnel électoral est beaucoup moins nombreux lors d'un vote par anticipation que lors d'un vote réalisé le jour du scrutin. Par conséquent, bien que l'affirmation ait recueilli



Elections Ontario

L'accord unanime des personnes sondées, les résultats obtenus ne peuvent pas être généralisés.

Déploiement

Lors de l'élection partielle de Whitby-Oshawa, 12 des 42 lieux de vote du projet pilote avaient dû ouvrir leurs portes en utilisant le processus manuel papier car la nouvelle technologie proposée rencontrait des problèmes de mise en œuvre.

Étant donné que le projet pilote de Scarborough-Rouge River s'est déroulé uniquement dans des bureaux de vote par anticipation, Élections Ontario n'a pas eu besoin de déployer la technologie dans un nombre aussi important de sites que lors du projet pilote de Whitby-Oshawa. En revanche, il a fallu déterminer comment assurer le déploiement de cette technologie, et ce, pendant plusieurs jours. Cela nous a permis de valider le concept avec une autre stratégie de déploiement.

Si, à Whitby-Oshawa, le déploiement du modèle était géré par les fournisseurs de la technologie, à Scarborough-Rouge River, la gestion du déploiement a été confiée au personnel électoral. Les chefs de secteur ont assuré le déploiement des registres de scrutin électroniques dans chaque lieu de vote par anticipation tandis que les scrutateurs de chaque lieu se sont chargés du déploiement des tabultrices de vote.

Élections Ontario n'a rencontré aucun problème lié à la mise en œuvre de la technologie par le personnel électoral, ce qui permet de valider le concept. Nous continuerons, toutefois, à étudier et à éprouver la viabilité de ce modèle de déploiement dans le cadre de la préparation de l'élection générale de 2018.

Portail des listes de noms à rayer

Des problèmes de connectivité et une erreur de configuration avaient perturbé la mise en œuvre du portail des listes de noms à rayer dans la circonscription de Whitby-Oshawa. Lors de l'élection partielle de Scarborough-Rouge River, Élections Ontario a mis à l'essai un modèle de portail différent, qui est adapté aux processus de vote par anticipation. En vertu de la loi, lors d'un vote par anticipation, les candidats peuvent demander une liste des électeurs qui ont voté le jour précédent. Le portail des listes de noms à rayer nous a ainsi permis d'automatiser et d'améliorer le processus d'accès aux données, en le rendant plus efficace, plus rapide et plus facile à utiliser pour les acteurs politiques, que le processus papier actuel. Aucun problème n'a finalement été signalé avec le portail des listes de noms à rayer, lors du vote par anticipation de Scarborough-Rouge River.



Elections Ontario

Recommandations législatives

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* afin d'allonger le calendrier électoral de manière à permettre l'impression des bulletins de vote et la mise à l'essai de la technologie.

Le calendrier électoral actuel est fixé à 29 jours. Le rapport d'évaluation finale de l'élection générale de 2014 fait état de certains avantages majeurs à l'allongement du calendrier électoral à 36 jours. Avec l'introduction de la nouvelle technologie dans le processus électoral, il est encore plus important de prévoir un temps suffisant pour le contrôle de qualité de l'impression des bulletins de vote et le contrôle de logique et de précision de la technologie elle-même.

Deux solutions sont envisageables pour aménager un temps suffisant dans le calendrier électoral. La première solution, qui est également l'option recommandée, consiste à porter le calendrier à 36 jours.

Si cet allongement du calendrier n'est pas possible, du temps supplémentaire pourrait être libéré pour l'impression des bulletins de vote et l'essai de logique et de précision en modifiant certaines dates du calendrier. Si la période de candidature s'achevait plus tôt dans le calendrier, cela laisserait un délai supplémentaire pour l'impression des bulletins de vote. Si la période de vote par anticipation était décalée vers le jour du scrutin, cela permettrait d'accorder un temps supplémentaire à l'essai de logique et de précision. En opérant ces changements, il sera possible de dégager du temps supplémentaire pour réaliser le contrôle de qualité des bulletins de vote, qui ne peuvent pas être imprimés avant le dépôt des déclarations de candidature, et pour vérifier la logique et la précision de la technologie, avant le vote par anticipation et le jour du scrutin.



Elections Ontario

Recommandations formulées lors de l'élection partielle de Whitby-Oshawa et inscrites dans le projet de loi 45

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* afin d'autoriser la généralisation des tabulatrices de vote, en abrogeant les dispositions qui restreignent leur utilisation au vote par anticipation dans les bureaux du directeur de scrutin.

Les tabulatrices de vote ont parfaitement fonctionné lors de l'élection partielle, comme elles l'ont d'ailleurs fait depuis leur première utilisation lors d'élections provinciales en Ontario.

Les tabulatrices de vote constituent une technologie éprouvée et fiable dans le cadre des élections. Elles permettent de dépouiller les bulletins de vote avec une précision et une rapidité accrues, comparativement au dépouillement manuel¹.

Le projet de loi a été présenté le 19 octobre 2016. S'il est adopté, il permettra à Élections Ontario d'étendre l'utilisation des tabulatrices de vote à l'ensemble des bureaux de vote de toute la province, qu'il s'agisse d'un vote par anticipation ou d'un vote le jour du scrutin.

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* afin d'officialiser la communication des données rayées aux partis et aux candidats.

Dans le cadre de son service à la clientèle, Élections Ontario communique actuellement les données rayées aux partis politiques et aux candidats admissibles. Les partis comptent donc désormais sur ce service. Si la *Loi électorale* autorise l'examen des documents électoraux, elle ne comporte aucune indication claire sur les données rayées. La communication des données rayées aux partis et aux candidats a servi l'objectif d'efficacité accrue des partis, relativement à l'accès aux données rayées dans les documents électoraux. Cette pratique permet également d'uniformiser les règles du jeu, puisque les mêmes données sont transmises, en même temps, à tous les partis inscrits admissibles.

¹ Selon la *Voluntary Voting Systems Guideline* des États-Unis, un système de dépouillement de scrutin ne doit pas commettre plus d'une erreur par tranche de 125 000 bulletins de vote. Le contrôle de logique et de précision réalisé sur les tabulatrices utilisées par Élections Ontario a fourni des résultats conformes aux exigences de précision ISO, pour le traitement de 1 549 703 bulletins de vote consécutifs. Le dépouillement manuel ne fournit pas des résultats aussi précis, ni cohérents, que le dépouillement automatique.



Elections Ontario

L'officialisation de la communication des données rayées aux partis et aux candidats peut permettre de rehausser l'intégrité du processus électoral et de mieux protéger les renseignements personnels des électeurs.

Le projet de loi a été présenté le 19 octobre 2016. S'il est adopté, il permettra à Élections Ontario d'étendre l'utilisation des tabultrices de vote à l'ensemble des bureaux de vote de toute la province, qu'il s'agisse d'un vote par anticipation ou d'un vote le jour du scrutin.

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* provinciale pour lui permettre de fournir la technologie et de l'aide à d'autres organismes de gestion électorale au Canada.

Il faudra engager des dépenses en capital pour investir dans des solutions technologiques. Cet investissement est nécessaire et il représente beaucoup plus qu'une simple mise à niveau des systèmes. Il vise à protéger le processus électoral contre les risques qui, s'ils ne sont pas atténués, pourraient miner la confiance du public dans l'intégrité de notre démocratie. Il contribue également à rehausser les services de l'Ontario pour qu'ils répondent aux attentes du public et à jeter les bases nécessaires pour qu'Élections Ontario continue à suivre les changements technologiques qui façonnent et façonneront, sans aucun doute, les attentes du public pour les élections à venir.

Nous reconnaissons, parallèlement, qu'il est essentiel de faire preuve de prudence et d'engager judicieusement les fonds publics. Les élections générales se tiennent, normalement, tous les quatre ans. La durée de vie des tabultrices de vote est comprise entre 15 et 20 ans, soit environ 3 à 4 cycles électoraux. Afin de maximiser l'investissement des fonds publics, le directeur général des élections recommande qu'Élections Ontario soit autorisé à partager la technologie et ses connaissances techniques avec d'autres territoires de compétence de l'Ontario et du Canada, qui ont manifesté leur intérêt.

Autoriser les municipalités à se procurer des tabultrices de vote directement auprès d'Élections Ontario pourrait réduire sensiblement le nombre de tabultrices que ces municipalités sont obligées d'acheter ou de louer.

Le projet de loi a été présenté le 19 octobre 2016. S'il est adopté, il permettra à Élections Ontario de louer des tabultrices de vote aux municipalités et à d'autres territoires de compétence électoraux canadiens.



Elections Ontario

Conclusion

Le projet pilote de Scarborough-Rouge River a fourni des résultats convaincants sur l'automatisation des processus de vote par anticipation. Lors d'un vote par anticipation, l'utilisation du portail des listes de noms à rayer pour obtenir la liste des électeurs qui ont voté le jour précédent a permis d'améliorer les services offerts aux partis politiques. Une stratégie de déploiement différente a également été évaluée, à des fins de validation du concept.

La principale leçon tirée du projet pilote réside dans la nécessité d'automatiser l'ensemble du processus de remise des bulletins de vote lors d'un vote par anticipation, y compris les serments, afin de permettre aux électeurs de bénéficier d'un processus entièrement automatisé.

D'une manière générale, ce projet pilote a amélioré notre compréhension des processus nécessaires à l'introduction de la technologie dans le processus de vote d'une élection générale.